

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
DU VENDREDI 31 JANVIER 2025

Le Comité Syndical du SCoT Sud Loire, légalement convoqué le vendredi 24 janvier s'est réuni à Saint Priest en Jarez à 17h sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE

Membres titulaires présents :

Mmes et MM Pierre VERICEL, Christian MOLLARD, Gérard DUBOIS, Christophe BAZILE, Patrick LEDIEU, Patrick ROMESTAING, Marc ARCHER, Claudine COURT, Bernard SOUTRENON, Gilles THIZY, Marie-Christine THIVANT, François DRIOL, David FARA, Jean-Pierre BERGER, Patrick BOUCHET

Membres suppléants présents :

MM Jean-François RASCLE, Julien DUCHE

Membres titulaires absents excusés :

Mmes et MM Gilles DUPIN, Claude MONDESERT, Christian DENIS, Sébastien DESHAYES, Robert FLAMAND, Simone CHRISTIN-LAFOND, Olivier JOLY, Valéry GOUTTEFARDE, Gaël PERDRIAU, Vincent BONY, Sylvie FAYOLLE, Christophe FAVERJON, Philippe DENIS

Pouvoirs :

De Olivier JOLY à Patrick ROMESTAING
De Valéry GOUTTEFARDE à Claudine COURT
De Gaël PERDRIAU à Jean-Pierre BERGER
De Pascal GONON à Gilles THIZY

Secrétaire de séance :

Monsieur Bernard SOUTRENON

Nombre de Conseillers syndicaux en exercice : 29

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix délibératives : 21

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 16 DECEMBRE 2024 : le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

001-2025 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 : vote du comité syndical à l'unanimité

002-2025 CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES MEMBRES POUR L'EXERCICE 2025 : vote du comité syndical à l'unanimité

003-2025 AVENANT FINANCIER EN FONCTION DU PROGRAMME PARTENARIAL 2025 AVEC L'AGENCE D'URBANISME DES TERRITOIRES LIGERIENS : vote du comité syndical à l'unanimité

URBANISME

004-2025 LISTE DES DELIBERATIONS PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS AU BUREAU : vote du comité syndical à l'unanimité

- Avis du syndicat mixte sur le projet de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) de villars

Le prochain comité syndical se tiendra le **vendredi 28 mars à 17h**

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE 07 FEV. 2025

DU SUD LOIRE

Extrait du registre des délibérations

Service logistique immobilier
Bureau de la logistique

SEANCE DU 31 JANVIER 2025 A 17H

DELIBERATION 001/2025
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le comité syndical a été convoqué le 24 janvier 2025

Nombre de Conseillers syndicaux en exercice : 29

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix délibératives : 21

Dépôt en Préfecture le :

Délibération affichée le :

Notification :

Membres titulaires présents :

Mmes et MM Pierre VERICEL, Christian MOLLARD, Gérard DUBOIS, Christophe BAZILE, Patrick LEDIEU, Patrick ROMESTAING, Marc ARCHER, Claudine COURT, Bernard SOUTRENON, Gilles THIZY, Marie-Christine THIVANT, François DRIOL, David FARA, Jean-Pierre BERGER, Patrick BOUCHET

Membres suppléants présents :

MM Jean-François RASCLE, Julien DUCHE

Membres titulaires absents excusés :

Mmes et MM Gilles DUPIN, Claude MONDESERT, Christian DENIS, Sébastien DESHAYES, Robert FLAMAND, Simone CHRISTIN-LAFOND, Olivier JOLY, Valéry GOUTTEFARDE, Gaël PERDRIAU, Vincent BONY, Sylvie FAYOLLE, Christophe FAVERJON, Pascal GONON, Philippe DENIS

Pouvoirs :

De Olivier JOLY à Patrick ROMESTAING

De Valéry GOUTTEFARDE à Claudine COURT

De Gaël PERDRIAU à Jean-Pierre BERGER

De Pascal GONON à Gilles THIZY

Secrétaire de séance :

Monsieur Bernard SOUTRENON

Monsieur Christophe BAZILE, Président, assure la Présidence de l'assemblée



Le droit entourant le débat d'orientation budgétaire a été modifié avec le passage à la nomenclature budgétaire M57. Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements rattachés disposent désormais de 12 semaines pour tenir le débat avant le vote du budget. Cet élargissement du calendrier s'explique par les 12 jours de délais donnés entre la transmission des documents budgétaires et leur vote. Le vote du budget primitif du syndicat est prévu le 28 mars pour cet exercice.

L'action du syndicat mixte consiste en deux éléments principaux :

- La mise en œuvre du schéma de cohérence territorial à l'échelle de deux périmètres ;
- L'achèvement de la révision du SCoT Sud Loire engagée par délibération du 29 mars 2018.

Cette action devrait mobiliser en 2025 un budget total de 913 050 euros (hors résultat 2024).

Le débat d'orientation budgétaire élargit les sujets à traiter dans une dimension prospective. Aussi, à l'heure d'évoquer un renforcement du financement du syndicat, le budget 2026 est ici anticipé à hauteur de 848 210 euros. Ce schéma inclut une meilleure estimation des dotations aux amortissements du fait du doublement des durées d'amortissements à compter de 2024.

En tendance, le budget 2025 intègre des évolutions importantes à l'échelle de l'établissement, elles donnent les principaux axes du débat :

- ✓ Une optimisation des moyens avec une réduction significative des charges et des recettes mais également une augmentation retenue de 15% des contributions des EPCI – soit une recette complémentaire de 89 250 euros complété par une recette prévisionnelle de 15 000 euros au titre de Coordination de l'InterSCoT par le SCoT Sud Loire.
- ✓ L'achèvement des études et convention pluriannuelles avec notamment la réduction des interventions d'EPURES sur le SCoT partiellement compensée par la prise en charge du bilan SCoT pour la période 2019-2024 (-50 000 euros).
- ✓ La prise en charge de la rémunération des commissaires enquêteurs à hauteur de 54 000 euros. Ce montant est inscrit dans l'attente des décisions du tribunal administratif de Lyon qui a été saisi suite à l'arrêt du projet le 16 décembre 2024.

Dépenses :

En tendance, les dépenses courantes du syndicat devraient retrouver leur niveau de 2019 en 2026. Ce trend décrit une absorption de l'ensemble des hausses de charges des dernières années par des économies. En effet, à isopérimètre, la masse salariale de 2026 est plus onéreuse qu'en 2019 en raison notamment des effets de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. De plus, les années 2025 et 2026 incorporeront deux charges exceptionnelles : d'une part la masse salariale des commissaires enquêteurs, d'autre part les frais de contentieux à provisionner une fois l'enquête publique réalisée.

La poursuite des travaux avec l'Agence d'Urbanisme Epures, dans le cadre du programme partenarial. Il est proposé que le montant prévisionnel 2025 concernant le programme partenarial avec Epures soit réduit au regard de l'achèvement des travaux d'écriture principaux tout en prenant en compte les besoins du processus d'approbation ainsi que l'évaluation du SCoT depuis 2019 : il serait de 257 052 € (307 659 € en 2024, 212 000 € en 2023 et en 2022, 291 176 € en 2021, 258 000 € en 2020, 284 000 € en 2019, et 237 000 € les années précédentes). La ventilation de cette somme serait répartie de la manière suivante : 98 995 € en section de fonctionnement ; 158 057 € en section d'investissement, s'agissant de travaux dévolus au document SCOT Sud-Loire (révision), devant être inscrits au compte 202 dans le cadre budgétaire.

Sur la finalisation des documents d'urbanisme s'ajoute la montée en charge de l'AMO Juridique pour accompagner l'approbation du projet de SCoT (55 000 euros en 2025). Cette dépense est payée en investissement.

Globalement les coûts toutes sections confondues progressent : la finalisation du SCOT et l'amortissement des études antérieures pèsent sur les charges du syndicat. Cette phase nécessite donc l'accroissement des contributions des adhérents.

Ressources :

Les contributions des intercommunalités adhérentes au regard de la règle fixée par les statuts : pour 2025, il est proposé une augmentation des participations de 15% par rapport aux trois précédents exercices.

Dans cette hypothèse, les contributions des intercommunalités membres pourraient s'établir aux niveaux suivants avec un maintien prévu sur trois ans :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
St Etienne Métropole	303 300	303 200	365 500	365 500	365 500	420 325	420 325	420 325
Loire Forez Agglomération	102 300	102 400	124 000	124 000	124 000	142 600	142 600	142 600
CC Forez-Est	73 700	73 700	88 900	88 900	88 900	102 235	102 235	102 235
CC Monts du Pilat	13 700	13 700	16 600	16 600	16 600	19 090	19 090	19 090
TOTAL	493 000	493 000	595 000	595 000	595 000	684 250	684 250	684 250

Ce qui représente en 2025 : **environ 1.14 € par habitant** (Total population SCOT Sud-Loire 2022 : 600 078 habitants). A cela s'ajoutent, quelques autres recettes :

- ✓ Le FCTVA correspondant aux dépenses d'investissement effectuées en 2023; il est marginal tant que les études juridiques du SCOT ne sont pas intégrées à l'assiette des dépenses prises en compte. Toutefois, cette recette future demeure fragile en raison des projets de restriction du FCTVA tels qu'évoqués dans le projet de loi de finances rendu caduc fin 2024.
- ✓ Une somme prévisionnelle pour une éventuelle subvention de l'Etat pour les études (Dotation Générale de Décentralisation) liées à la révision du SCOT au cours de l'année 2025. Il est retenu le montant constaté en 2024, soit 28 000 euros. Il convient de rappeler que, pour le précédent SCOT, les financements s'élevaient à près de 50 k€ par an, ils ont été ramenés à 28 k€ ces deux dernières années.
- ✓ La coordination de l'InterSCoT génère une nouvelle recette de 15 000 euros en fonctionnement.

Les éléments proposés pour ce débat d'orientations budgétaires :

- *Un budget adapté à la phase d'approbation, marqué par les coûts d'enquête publique et d'achèvement de la révision compensés partiellement par des économies.*
- *Une augmentation de 15% des contributions des EPCI représentant 89 250 euros permettant de réaliser cet achèvement de la révision.*
- *Une mission nouvelle de coordination de l'InterSCoT apportant une recette de 15 000 euros et renforçant les missions d'expertise de l'équipe d'ingénierie du SCoT à périmètre RH constant.*
- *Le maintien de l'hypothèse de la perception d'une DGD à hauteur de la recette constatée en 2024 pour engager un dialogue de gestion fondé avec l'Etat.*
- *Une subvention 2025 à l'agence d'urbanisme en nette réduction par rapport à 2024 mais permettant de finaliser l'approbation et de réaliser le bilan réglementaire 2019-2025.*
- *Des charges de personnel constantes par rapport à 2024.*
- *Le solde des engagements pluriannuels d'étude ainsi que conventionnel.*
- *Une anticipation réaliste des coûts d'enquête publique (54 000 pour les indemnités des commissaires enquêteurs ; 5 000 euros de frais divers).*
- *Un maintien des dépenses d'étude pour solder l'évaluation environnementale de la révision du SCoT.*
- *Le renforcement des moyens nécessaires pour mettre en place une AMO juridique (55 000 €).*

Des décisions modificatives pourront permettre « d'ajuster » les prévisions du budget primitif au cours de l'année 2025, si cela s'avère nécessaire.



Les membres du comité syndical, à l'unanimité, ont pris acte de ces éléments et ont débattu des orientations budgétaires pour 2025 sur la base du rapport qui a été transmis.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'CB' or similar initials, followed by a horizontal line.

Christophe BAZILE

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

07 FEV. 2025

DU SUD LOIRE

Extrait du registre des délibérations

Service logistique immobilier
Bureau de la logistique

SEANCE DU 31 JANVIER 2025 A 17H

DELIBERATION 002/2025
CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES MEMBRES POUR L'EXERCICE 2025

Le comité syndical a été convoqué le 24 janvier 2025

Nombre de Conseillers syndicaux en exercice : 29

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix délibératives : 21

Dépôt en Préfecture le :

Délibération affichée le :

Notification :

Membres titulaires présents :

Mmes et MM Pierre VERICEL, Christian MOLLARD, Gérard DUBOIS, Christophe BAZILE, Patrick LEDIEU, Patrick ROMESTAING, Marc ARCHER, Claudine COURT, Bernard SOUTRENON, Gilles THIZY, Marie-Christine THIVANT, François DRIOL, David FARA, Jean-Pierre BERGER, Patrick BOUCHET

Membres suppléants présents :

MM Jean-François RASCLE, Julien DUCHE

Membres titulaires absents excusés :

Mmes et MM Gilles DUPIN, Claude MONDESERT, Christian DENIS, Sébastien DESHAYES, Robert FLAMAND, Simone CHRISTIN-LAFOND, Olivier JOLY, Valéry GOUTTEFARDE, Gaël PERDRIAU, Vincent BONY, Sylvie FAYOLLE, Christophe FAVERJON, Pascal GONON, Philippe DENIS

Pouvoirs :

De Olivier JOLY à Patrick ROMESTAING

De Valéry GOUTTEFARDE à Claudine COURT

De Gaël PERDRIAU à Jean-Pierre BERGER

De Pascal GONON à Gilles THIZY

Secrétaire de séance :

Monsieur Bernard SOUTRENON

Monsieur Christophe BAZILE, Président, assure la Présidence de l'assemblée



Afin de permettre de faire face aux dépenses courantes et liées à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale avant le vote du budget prévu le 28 mars 2025, il est proposé aux membres du Comité Syndical de voter ce jour les contributions financières des collectivités membres du Syndicat Mixte du SCOT Sud-Loire dès à présent, conformément au tableau ci-après :

	2025
St Etienne Métropole	420 325 €
Loire Forez Agglomération	142 600 €
CC Forez-Est	102 235 €
CC Monts du Pilat	19 090 €
TOTAL	684 250 €

Ce qui représente en 2025 une augmentation de 15% des participations. Cette augmentation vient compenser le désengagement prévisible de l'Etat ; elle permet pour l'essentiel de financer l'enquête publique en vue de l'approbation du SCoT arrêté ainsi que la sécurisation juridique du document.



Les membres du comité syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Approuvent** la répartition indiquée dans le tableau ci-dessus
- **Approuvent** le montant global des contributions, arrêté à la somme de 684 250 €
- **Disent** que les intercommunalités membres doivent inscrire leurs contributions à leur budget 2025
- **Autorisent** Monsieur le Président à procéder au recouvrement

Pour extrait,
Le Président,

Christophe BAZILE

Secrétariat Général
Commun Départemental
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

DU SUD LOIRE

07 FEV. 2025

Extrait du registre des délibérations

Service logistique immobilier

SEANCE DU 31 JANVIER 2025 A 17H

Bureau de la logistique

DELIBERATION 003/2025
AVENANT FINANCIER EN FONCTION DU PROGRAMME PARTENARIAL 2025
AVEC L'AGENCE D'URBANISME DES TERRITOIRES LIGERIENS

Le comité syndical a été convoqué le 24 janvier 2025

Nombre de Conseillers syndicaux en exercice : 29

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix délibératives : 21

Dépôt en Préfecture le :

Délibération affichée le :

Notification :

Membres titulaires présents :

Mmes et MM Pierre VERICEL, Christian MOLLARD, Gérard DUBOIS, Christophe BAZILE, Patrick LEDIEU, Patrick ROMESTAING, Marc ARCHER, Claudine COURT, Bernard SOUTRENON, Gilles THIZY, Marie-Christine THIVANT, François DRIOL, David FARA, Jean-Pierre BERGER, Patrick BOUCHET

Membres suppléants présents :

MM Jean-François RASCLE, Julien DUCHE

Membres titulaires absents excusés :

Mmes et MM Gilles DUPIN, Claude MONDESERT, Christian DENIS, Sébastien DESHAYES, Robert FLAMAND, Simone CHRISTIN-LAFOND, Olivier JOLY, Valéry GOUTTEFARDE, Gaël PERDRIAU, Vincent BONY, Sylvie FAYOLLE, Christophe FAVERJON, Pascal GONON, Philippe DENIS

Pouvoirs :

De Olivier JOLY à Patrick ROMESTAING

De Valéry GOUTTEFARDE à Claudine COURT

De Gaël PERDRIAU à Jean-Pierre BERGER

De Pascal GONON à Gilles THIZY

Secrétaire de séance :

Monsieur Bernard SOUTRENON

Monsieur Christophe BAZILE, Président, assure la Présidence de l'assemblée



Conformément à la convention cadre établie entre le syndicat mixte du Scot Sud Loire et l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens, le présent avenant fixe le montant de la subvention que le syndicat mixte du Scot Sud Loire versera à l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens en 2025 pour la réalisation de son programme d'activités partenarial, en plus de la cotisation définie annuellement par le Conseil d'administration d'EPURES.

Le montant de la subvention du syndicat mixte du Scot Sud Loire est déterminé en fonction de l'intérêt porté au programme partenarial d'activités mutualisé 2025 de l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens, arrêté par son Conseil d'administration.

Ainsi le syndicat mixte du Scot Sud Loire versera en 2025 à l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens : une subvention de **158 857 €** à laquelle s'ajoute le montant de la cotisation annuelle. Le règlement se fera au 31/10/2025.



Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des membres Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant financier pour 2025 avec l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'CB'.

Christophe BAZILE

entre

Le Syndicat Mixte du Scot Sud Loire
(membre de droit d'epures)
Grande usine créative
10 rue Marius Patinaud
42000 Saint-Etienne

représenté par son président Christophe BAZILE

et

Epures, l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens
CS 40801 – Le Polygone
46, rue de la Télématicque
42952 Saint-Etienne cedex 1

représentée par son président, Jean-Pierre BERGER

Conformément à la convention cadre établie entre le syndicat mixte du Scot Sud Loire et l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens, le présent avenant fixe le montant de la subvention que le syndicat mixte du Scot Sud Loire versera à l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens en 2025 pour la réalisation de son programme d'activités partenarial approuvé par l'Assemblée générale d'epures, en plus de la cotisation (définie annuellement par le Conseil d'administration d'epures et approuvée par l'Assemblée générale).

Montant de la subvention complémentaire à la cotisation et modalités de règlement

Le montant de la subvention du syndicat mixte du Scot Sud Loire est déterminé en fonction de l'intérêt porté au programme partenarial d'activités mutualisé 2025 de l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens.

Ainsi le syndicat mixte du Scot Sud Loire versera à l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens :

-une subvention de 158 057 € (cent-cinquante-huit mille cinquante-sept euros), à laquelle s'ajoute le montant de la cotisation annuelle.

Le règlement se fera : au 15/07/2025 : 75 000 €

au 15/11/2025 : 83 057 €

par un virement au compte ouvert au Crédit Mutuel de La Talaudière sous le numéro :
IBAN FR76 1027 8073 7200 0201 0510 141 BIC : CMCIFR2A41

Fait à Saint-Etienne, le _____

pour le Syndicat mixte du
Scot Sud Loire

Le Président
Christophe BAZILE

pour epures, l'agence d'urbanisme des
territoires ligériens

Le Président
Jean-Pierre BERGER



SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

DU SUD LOIRE

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 31 JANVIER 2025 A 17H

07 FEV. 2025

Service logistique immobilier
Bureau de la logistique

DELIBERATION 004/2025
LISTE DES DELIBERATIONS PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS AU BUREAU
Bureau du 23 janvier 2025

Le comité syndical a été convoqué le 24 janvier 2025

Nombre de Conseillers syndicaux en exercice : 29

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix délibératives : 21

Dépôt en Préfecture le :

Délibération affichée le :

Notification :

Membres titulaires présents :

Mmes et MM Pierre VERICEL, Christian MOLLARD, Gérard DUBOIS, Christophe BAZILE, Patrick LEDIEU, Patrick ROMESTAING, Marc ARCHER, Claudine COURT, Bernard SOUTRENON, Gilles THIZY, Marie-Christine THIVANT, François DRIOL, David FARA, Jean-Pierre BERGER, Patrick BOUCHET

Membres suppléants présents :

MM Jean-François RASCLE, Julien DUCHE

Membres titulaires absents excusés :

Mmes et MM Gilles DUPIN, Claude MONDESERT, Christian DENIS, Sébastien DESHAYES, Robert FLAMAND, Simone CHRISTIN-LAFOND, Olivier JOLY, Valéry GOUTTEFARDE, Gaël PERDRIAU, Vincent BONY, Sylvie FAYOLLE, Christophe FAVERJON, Pascal GONON, Philippe DENIS

Pouvoirs :

De Olivier JOLY à Patrick ROMESTAING

De Valéry GOUTTEFARDE à Claudine COURT

De Gaël PERDRIAU à Jean-Pierre BERGER

De Pascal GONON à Gilles THIZY

Secrétaire de séance :

Monsieur Bernard SOUTRENON

Monsieur Christophe BAZILE, Président, assure la Présidence de l'assemblée



Une délibération portant avis du syndicat mixte sur le projet de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) de Villars



Le comité syndical prend acte de la présente communication

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'CB', with a stylized flourish extending to the right.

Christophe BAZILE